

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ÉNERGIÉ

Évaluation environnementale du Schéma de Cohérence Territorial,de l'Arrondissement de
Sarreguemines

Portée et cadre réglementaire du présent avis

Le présent avis est émis au titre de l'Evaluation Environnementale du projet et porte à la fois sur la qualité du rapport environnemental et sur la mantère dont l'environnement est pris en compte dans le dossier relatif au Schéma de Cohérence Territorial de l'Arrondissement de Sarreguemines (SCOTAS).

Le cadre réglementaire est constitué des articles L.121-10 et R.121-14 du Code de l'Urbanisme.

Cet avis comporte une analyse du contexte de l'aménagement, du caractère complet du rapport environnemental, de sa qualité et du caractère approprié des informations qu'elle contient, ainsi qu'une évaluation de la prise en compte de l'environnement, en particulier la pertinence des mesures d'évilement, de réduction, voire de compensation des incidences.

Il vise à éclairer le public sur la façon dont le pétitionnaire a pris en compte les enjeux environnementaux. Ces enjeux sont liés, en application de l'article R. 122-2 du Code de l'Urbanisme, aux thèmes sulvants : la santé humaine, la population, la diversité biologique, la faune, la flore, les sois, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturet architectural et archéologique et les paysages. De plus, les effets cumulés entre ces éléments ainsi que l'articulation avec d'autres plans, schémas, programmes ou documents de planification dolvent aussi être étudiés.

Cet avis n'est pas destiné à se prononcer sur l'opportunité du schéma en lui-même.

Présent pour l'avenir

Standord : Tél. : 33 (0) 3 87 62 81 00 · fax : 33 (0) 3 87 76 97 19

MALL TO SENSE A MAN ANTONE FOR CALCULA

Le document évalué est le rapport environnemental daté 29 avril 2013 accompagné du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Ces deux documents ont été transmis à l'autorité environnementale pour une meilleure information.

Saisie par courrier du Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines du 5 juin 2013, pour un accusé de réception au 5 juin 2013, l'Autorité Environnementale s'est appuyée pour la rédaction du présent avis sur la contribution de l'Agence Régionale de Santé (délégation territoriale de Moselle), de la DREAL Lorraine (Direction Régionale de l'environnement de l'Aménagement et du Logement) et de la Préfecture de Moselle (Direction Départementale des Territoires).

ಗಿಜನವಾಗರಾಜ್ಯ torritoires ಚಿನಿವಸರಜೀನು ಅರ್ಥಾನಿಸರೆ: ಕೊಳಗುತ್ತೇ Développement drashle Prêvention ées risques Infrastructures, transporte et ಗೂ-

Présent pour l'avenir

Standard : Tdl. : 33 (0) 3 67 62 81 00 -- fex : 33 (0) 3 87 76 97 19

Plant to the second of the Aprilla Contains

Analyse de l'Autorité Environnementale

Analyse du contexte du plan

La loi sur la Solidarité et le Renouvellement Urbain dite « SRU » du 13 janvier 2000 a entièrement réécrit les chapitres consacrés au Schéma Directeur et au Plan d'Occupation des Sols (POS) pour leur substituer respectivement le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les lois « Engagement National pour l'Environnement » du 3 août 2009 et du 12 juillet 2010 renforcent le contenu des PLU et des SCOT pour les Inscrire dans le cadre du développement durable.

L'objectif de développement durable est, par ailleurs, stipulé dans l'article L. 110-1 du Code de l'Environnement. Cet article trouve son prolongement dans les articles L. 110 et L. 121-1 du Code de l'Urbanisme.

L'article L. 110 du Cede de l'Urbanismo ónonce les principes suivants : le territoire national est un patrimoine commun, chaque collectivité en est le garant et le gestionnaire dans les limites de ses compétences, les collectivités harmonisent leurs prévisions et décisions d'utilisation de l'espace.

L'article L. 121-1 du Code de l'Urbanisme précise le cadre d'application de l'article L. 110 du Code de l'Urbanisme au niveau des SCOT et des autres documents d'urbanisme. Les thématiques sulvantes doivent y être développées : la maîtrise du développement urbain, l'équilibre entre le développement et la protection des espaces et des paysages, la mixité sociale et mixité urbaine, la gestion économe de l'espace et des ressources naturelles, la préservation de la biodiversité, la lutte contre la régression d'espaces agricoles et naturols, la réduction des gaz à effet de serre, la production d'énergies renouvelables, la réduction de la consommation d'énergie.

Dans ce contexto réglementaire, l'évaluation environnementale apparaît comme un des éléments importants d'un document de planification et notamment d'un SCOT. Cette évaluation, pour ce qui est d'un SCOT, rend compte de la prise en compte de l'environnement par la document; elle est régle par l'article R. 122-2 du Code de l'Urbanisme. De plus, les résultats de l'application du SCOT projetant un territoire sur une période de 20 ans, doivent être analysés au bout de 6 ans à compter de la délibération d'approbation.

En ce qui concerno lo Schéma de Cohérence Territorial de l'Arrondissement de Sarreguemines (SCOTAS), il convient tout d'abord d'en décrire le périmètre situé à l'extrémité Nord-Est de la région Lorraine et du département de la Moselle. Ce territoire partage près de trois quart de ses frontières avec l'Alsace à l'Est et au Sud, l'Allemagne au Nord. Il représente une superficie de 942 km² correspondant à 9,7 % du département de la Moselle. Ce territoire regroupe ainsì 84 communes et 4 Intercommunalités (Communauté d'Agglomération de Sarreguemines et

Présent pour l'avenir

Slandard ; Tél. : 33 (0) 3 87 62 81 00 – (ax : 33 (0) 3 87 76 97 19

ORANG DE COURT OF THE STREET FOR CONTROL

Confluences, Communauté de Communes de l'Albe et dos Lacs, Communauté de Communes du Pays de Bitche, Communauté de Communes de Rohrbach-lès-Bitche).

Sur ce territoire, trois ensembles se dégagent : l'Ouest à dominanto urbanisée et au relief modéré, la partie centrale offrant une transition entre urbanisation et espaces ruraux avec un relief modéré constitué de collinos, et l'Est à dominante rurale constitué par le massif vosglen et au relief plus prononcé et au couvert forestier dense. Cette dernière entité est par atlieurs couverte par le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

Le SCOTAS a une population qui s'élève à 101 181 habitants. Il est à noter aussi que les deux tiers des communes de ce SCOT ont une population de moins de 1 000 habitants et que seules deux communes (Sarreguemines et Bitche) ont une population supérieure à 5 000 habitants.

Les impacts potentiels d'un tel document compte tenu de sa dimension stratégique et planificatrice sont principalement llés :

- au milieu physique (gestlon de la ressource en eau et en matériau, impacts sur les eaux souterraines et superficiolles, à l'utilisation des sois : changement et confiit d'usage),
- au milleu naturel et espèces (suppression d'habitats, continuités biologiques),
- au paysage (insertion, covisibilité),
- aux nuisances (air, bruit), à la consommation d'énergle, la gestion des déchets ainsi que celle des déplacements des populations.

A ce titre, les orientations générales défintes par Schéma de Cohérence Territorial de l'Arrondissement de Sarroguemines sont :

- organiser l'armature urbaine et la mobilité
- favoriser l'attractivité et le développement du territoire,
- réduire l'impact foncier sur le développement,
- garantir un bon fonctionnement écologique et paysager en accord avec les projets de développement du territoiro,
- rondre compatible le développement urbain du territoire avec la préservation de l'environnement.

A l'échelle du territoire concernó, on peut identifier les enjeux suivants :

- les vallées de la Sarre au titre des zones humides remarquables, la biodiversité liéo à la présence du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, de sites Natura 2000 et do différentes ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) notamment à l'Ouest du territoire couvert par le SCOT,

Présent pour l'avenir

Standard : Tét. : 38 (0) 3 87 62 81 00 - fax : 33 (0) 3 87 76 97 19

ENAME AND ASSAGE OF THE ASSAULT PROPERTY.

- les nappes souterraines du grès vosgien, des argiles du Muschelkalk, des calcalres du Muschelkalk et celle du Piateau Lorrain versant Rhin,
- le paysage remarquable du Pays de Bitche Vosges Mosellane du Nord à l'Est du territoire du SCOT.

Analyse du caractère complet de l'évaluation environnementale

Les thômes réglementaires précisés à l'article R. 122-2 du Code de l'Urbanisme sont abordés au seln dos différents documents fournis. Il est à rappeler par ailleurs que les éléments constitutifs d'un SCOT sont : le Rapport de Présentation (RP) valant Rapport Environnemental (RE), le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Il est à noter que le rapport de présentation proposé vaut rapport environnemental car il présente clairement les éléments attendus. L'effort de clarté des différents items correspondant à l'article R. 122-2 du Code de l'Urbanismo ost à souligner.

Le rapport de présentation dans sa version du 29 avril 2013 est constitué des documents sulvants :

Introduction générale (17 pages) incluant l'analyse de la consommation foncière (10 pages)

Partie 1:

- Diagnostic territorial (194 pagos) Incluant l'état initial de l'environnement (112 pages)

Partie 2:

- Justification des choix (41 pages)
- Incidences (46 pages)
- Rapport de compatibilité et prise en compto du SCOT avec les documents supra territoriaux (17 pages)
- Résumé non technique (6 pages)

Partie 3:

- Mise en œuvre et le suivi du SCOT (10 pages)

Annexes (41 pages)

L'analyse et l'avis de l'autorité onvironnementale du SCOTAS ont été réalisés à partir du rapport de présentation en suivant les différents points visés par l'article R. 122-2 du Code de l'Urbanisme qui définissant le contenu de ce rapport.

L'article R. 122-2 du Code de l'Urbanisme préciso que le rapport de présentation :

- 1. Expose le diagnostic et présente une analyse de la consommation d'espaces ;
- 2. Décrit l'articulation du schéma avec les plans et programmes ;
- 3. Analyse l'état initial de l'environnement et ses perspectives d'évolution ;
- 4. Analyse les incidences sur l'environnement ;
- 5. Explique les choix retenus ;

Présent pour l'avenir

Standard ; Tél. ; 33 (0) 3 87 62 81 00 - fax ; 33 (0) 3 87 76 97 19

CAPT / DE DEGAR OF THE STATE COLUMN

- 6. Présente les mesures pour éviter, réduire et compenser s'il y a lieu les conséquences sur l'environnement :
- 7. Définit les critères, indicateurs et modalités de suivi ;
- 8. Comprend un résumé non technique.

Diagnostic et analyse de la consommation foncière

1. Le diagnostic du territoire

Cette partie du rapport de présentation expose le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques ot des besoins répertorlés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équitibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services conformément aux exigences légistatives introduites par la loi ENE (Engagement National pour l'Environnement) du 12 juillet 2010 (article L. 122-1-2 du Code de l'Urbanisme).

Ce document majeur dans la compréhension du territoire, et donc dans l'élaboration du SCOT bénéficle d'une organisation dont la qualité permet d'identifier les informations essentiolles nécessaires.

En premier fleu, le document présente le positionnement stratégique du territoire en trois temps (page 28). Tout d'abord celui-ci décrit un espace transfrontaller hétérogène ; les cartes pertinentes mettent en lumière de façon évidente l'urbanisation à l'Ouest et la dominante ruraio à l'Est. Cette partie se poursuit en soulignant la recherche d'un développement territorial cohérent notamment avec le Parc Naturel Régional des Vosgos du Nord, la Directive Territoriale d'Aménagement des Bassins Miniers du Nord-Lorrains, les intercommunalités limitrophes existantes. Pour finir le contexte transfrontalier est développé en le présentant comme source de dynamisme ; la présence du Land de Sarre allemand à 16 km de Sarreguemines et 45 km de Bliche constitue un pôle d'attraction et d'échange important pour le SCOTAS. En outre ce sont près de 7 200 actifs qui, en 2009, travaillent quotidiennement en Allemagne. Les coopérations transfrontalières existantes sont décrites comme l'eurodistrict Sarrebruck-Moselle Est ou encore l'espace Pamina.

En second lieu, le diagnostic présente les grandes caractéristiques du territoire (page 44). Il y est fait état d'un territoire à consolider de l'intérieur en raison d'une perte de dynamisme notamment en termes de démographilo (page 45). Les conditions d'accueil sont dès lors à consolider pour attirer de nouvelles populations que ce soit au niveau des équipements et des services ainsi que des offres commerciales à conforter tout en veillant à rééquilibrer un maîllage des transports néanmoins efficace. La maîtrise foncière revêt par ailleurs une grando importance

Présent pour l'avenir

Standard : Tél. : 33 (0) 3 87 62 81 00 - fax : 38 (0) 3 87 76 97 19

Plane al III ARANG - A can Augustia FOFOMEI

pour rééquillbrer le parc de logements constitué de logements de grande taille (4 pièces et plus) et d'un manque de logements sociaux (5% de l'ensemble du parc).

Cette partie so prolonge en examinant le contexte économique qui offre de réelles perspectives de développement pour le territoire. Bien qu'encore marqué par la présence d'une industrie encore bien implantée, le tissu économique est néanmoins tourné de plus en plus vers le secteur tertiaire. Il est à noter la prédominance de la communauté d'agglomération de Sarreguemines dans le poids économique du socteur (plus de 50 % des établissements). Le taux d'emptoi est, pour l'ensemble du secteur, bon à une valeur de 0,78 en 2009 pour un total d'emplois de 36 743. Le document pointe cependant la nécessité d'une vigilance face à la perte d'attractivité du territoire en développant notamment cortains secteurs comme le tourisme ou en en confortant d'autres (agriculture, artisanat via l'utilisation des Zones d'Activités Economiques : ZAE).

Enfin, des pages 209 à 214, le dossier présente une synthèse claire des éléments du diagnostic à la fois sur le positionnement stratégique du territoire et sur les dynamiques de développement en dégageant les forces, faiblesses et enjeux.

Toutefois, cette synthèse aurait gagné en clarté en faisant ressortir quelques enjoux forts devant servir de base à l'élaboration du SCOT.

2, L'analyso de la consommation foncière

Cet élément du rapport de présentation roialif à la consommation foncière permet de répondre aux exigences réglementaires de l'article R.122-2 du Codo de l'Urbanisme qui impose une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix dernières années et une présentation des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation.

La présentation de la consommation est claire et précise, et met en évidence une consommation évaluée à 92 hectares par an sur la période 1998-2010. Cette partie propose aussi une évaluation des différentes « dents creuses » disponibles et on recense 4671 pour une superficie de plus de 1900 ha (page 21) même si le concept retenu dans le dossier n'est pas cetal habituellement admis. En effet, une « dont creuse » s'entend comme une parcelle ou groupe de parcelles non bâties qui sont insérées dans un tissu bâti, peu importe le zonage du document d'urbanisme. Lo SCOT admet quant à lui comme « dents creuses » uniquement les zones U non urbanisées or d'autres zones pouvent constituer une « dent creuse » si elles sont piégées dans un tissu urbain et la question de leur devenir ost posée. Par allieurs, la programmation de logements prévus sur 20 ans (600 en moyenne par an) devra être réalisée à 46% sur ces dents creuses ou par réhabilitation de friches urbaines.

Cette thématique aurait gagné en précision en Incluant les éléments de la page 246 qui synthétisent la programmation foncière du SCOT. En effet, cette programmation décrit pour les 20 ans à venir la consommation foncière : 420 ha au titre de l'accueil de nouveaux logements, 63 ha pour de nouveaux équipements et infrastructures et enfin 368 ha pour le développement

Présent pour l'avenir

00.000 (00.000

Slandard ; Tél. ; 33 (0) 3 87 82 81 60 -- fax ; 33 (0) 3 87 76 97 19

many, mm menang na anakananaka sasar bisir 4

économique et commercial. Au final, la consommation s'étabilt à 43 ha par an soit une réduction de 53% du rythme actuel (92 ha/an).

Articulation avec les plans et programmes

Conformément à l'article R. 122-2 du Code de l'Urbanisme, le rapport environnemental du SCOTAS doit décrire son articulation avec les schémas, plans ou programmes en vigueur sur le territoire concerné et avec les territoires volsins. Cette partie doit montrer la compatibilité et la prise en compte avec un certain nombre de documents.

La partio du rapport dédiée à cette thématique (pages 309 et sulvantes) est claire et exhaustivo. Ello analyse notamment et conclue à la compatibilité de ce SCOT avec la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) des Bassins Miniers du Nord-Lorrains, la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhin-Meuse et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Moder.

D'autres plans et programmes sont pris en compte : charte du Pays de Sarreguemines Bitche Sarralbe, Schéma Régional Climat Air Energle, Schéma Régional Eolien, Plan Climat Energie Territorial, Schéma Régional de Cohérence Ecologique, Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux, Schéma Départemental des Carrières, Plan Régional Santé Environnement.

Cette partie du rapport de présentation spécifique à l'articulation des plans et programmes avec le SCOT permet d'avoir une vision globale de l'ensemble des plans en viguour et de leur portée, ce qui en fait un outil précioux pour les collectivités qui doivent prendre en compte ces divers plans dans l'élaboration de leur projet d'aménagement et de leur document d'urbanisme.

Analyse de l'état initial

Le rapport environnemental traite, dans la partie 1. Diagnostic territorial, de l'étude de l'état initial sur f'ensemble du territoire concerné par le SCOT.

Le rapport environnemental met en avant de façon pertinente le principe de proportionnalité en développant l'état initial sur les secteurs les plus sensibles ainsi que l'ensemble des thématiques impactant un tel document.

L'étude relative au milleu physique montro quo le contexte géologique du territoire situé à la bordure Est du bassin parisien est constitué d'une alternance de trois grands types de substrats d'Est en Ouest ; il s'agit des Grès des Vosges puis des plateaux marno-calcaires du Trias moyen et enfin des marnes à gypses du Trias supérieur.

Au titre de l'exploitation des carrières présentes sur le territoire du SCOT, le rapport met en évidence en page 181 la faiblesse de l'exploitation des ressources. Sur los trois sitos reconsós par

Présent pour l'avenir

Standard : Tél. : 33 (0) 3 87 82 81 00 - fax : 33 (0) 3 87 76 97 19

Olkow a fata fra 000 - re in in Americally it participated

le schéma départemental des carrières, deux ne sont plus en activité et sont réaménagés ou en cours de réaménagement.

Les eaux superficielles font l'objet d'un traitement circonstancié. En effet sur la base de la présentation d'un réseau hydrographique dense présenté sur la carte page 103, l'état chimique et écologique est décrit page 121; on y constate une qualité contrastée au regard des enjeux portés par la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE) de 2000 transcrite au niveau du SDAGE Rhin Meuse. En effet si pour les bassins versants de la Moder et du Pays de Bitche, la qualité est bonne, elle est médiocre voire mauvaise pour le bassin versant de la Sarre.

En terme d'eaux souterraines, la carte page 101 décrit l'ensemble des nappes ou aquifères sur le territoire du SCOT. Les plus emblématiques sont celles des « grès vosgiens », des « argiles du Muschelkalk », des « calcaires du Muschelkalk » et du « Plateau Lorrain versant Rhin ». Ces masses d'eau sont présentées comme étant dans un état global médicore (du point de vue de la DCE) sauf sur la partie Est du territoire du SCOT comme le montrent les cartes page 119 et 120.

La situation relative aux captages d'Alimentation en Eau Potable (AEP) présente un contexte de baisse de la consommation en eau constatée de 2002 à 2008. Néanmoins les éléments en page 125 précisent qu'il convient d'être vigilant sur l'exploitation de cette ressource (difficulté pour certaines communes à assurer les consommations de pointe). La protection de cette ressource (des captages) est globalement bonne comme le montre la carte page 128.

Par ailleurs les éléments concernant le traitement des eaux usées montrent en page 123 une situation où 55 communes sur les 84 que compte le SCOTAS sont raccordées à une station d'épuration. Les 29 autres communes soit 15 % de la population du SCOTAS sont équipées de systèmes d'assainlesement individuel. La carte page 123 met aussi en évidence le cas de 13 stations d'épuration sur les 39 existantes, présentant des non conformités (soit en charge nominale soit en niveau de rejet).

Des éléments de synthèse sont proposés en page 215 et 217 sur l'eau et les ressources du sol et du sous-sol.

En ce qui concerne le miliau naturel, le rapport environnemental présente en page 104 une carte permottant d'avoir une viston globale de l'occupation des sois sur le périmètre du SCOT. Toutefois, une carte intégrant la nomenclature CORINE BIOTOPE aurait été plus précise sur ce sujet.

Par allieurs le rapport présente un travail de grande qualité sur la Trame Verte et Bleue (TVB) en décrivant les différentes sous-trames existantes sur le territoire et notamment celles liées aux milieux bolsés (page 148) et aux milieux aquatiques et humidos (page 154). Toutefois une carte de synthèse globale aurait permis d'avoir une vision plus claire de cette thématique. La priso en compte de la TVB allemande aurait pu aussi être étudiée.

La richesse écologique du territoire est explicitée à travers différentes cartes (page 134 : Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et page 136 : ZNIEFF et sites Natura 2000). Par

Présent pour l'avenir

(elisekssenskerte/casacravat)

Standard : Y6L : 33 (0) 3 87 62 61 00 - fax : 33 (0) 3 87 76 97 19

Other the house of the American Eleftonia

ailleurs la carte page 145 illustre pleinement la richesse du secteur en présentant les différents réservoirs de blodiversité disponibles.

Toutefois uno synthèse de ces différentes cartes aurait permis d'avoir une vision plus globale des zones portant les enjeux relatifs au milleu πaturel. L'importance de ces milieux ressort néanmoins de cette présentation, qu'ils soient remarquables ou « ordinaires » que ce soit aux portes des zones urbaines ou sur la partie Est du territoire du SCOTAS.

Une synthèse de ces éléments est proposée en page 215.

L'étude paysagère décrit un département constitué de quatre grandos unités paysagères représentant une vralo richesse pour le territoire ; celles-al sont présentées des pages 111 à 117. Ces entités constituent un élément fort et structurant du secteur ; elles devront donc être traitées de façon appropriée.

Une synthèse de ces éléments est proposée en page 216.

Le milleu humain prend en compte les différents aspects que sont les risques et nuisances, les déchets et la thématique liée à l'énergie, à l'air et au climat.

Au titre des risques naturels, le problème se présente principalement en termes d'inondation; la carte page 191 décrit l'ampleur de la zone soumiso à ce risque. La carte de la page 192 montre, quant à elle, les moyens de protection (plan de protection) mis en œuvre. Il est à noter que le document ne mentionne pas les six communes de Bitesbruck, Blies-Ebersing, Blies-Guersviller, Frauenberg, Grosbilederstroff, Sarreguemines concernées par l'arrêté préfectoral n°2012-527 du 18 décembre 2012 relatif aux Territoires à Risques d'Inondation (TRI).

Pour ce qui est des risques industriels, la page 197 fait état des installations portant ce risque et notamment les établissements SEVESO au nombre total de 2 ; le site de Sarraibe (seuil haut) fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Tochnologiques. Les nuisances sonores sont présentées en annoxe 15 et se concentrent autour des axes routiers que sont l'A31 et la N61.

Les déchets font l'objet d'un trattement circonstancié. La situation montre une prise en charge des déchets sur le périmètre du département de Moseille (carte page 187). Les volumes à traiter sur le périmètre du SCOT sont de 561 100 tonnes en 2006 pour le BTP et 124 244 tonnes pour les déchets ménagers en 2008 (en baisse depuis 2003).

La thématique énergie, air, climat montre un secteur relativement économe en énergie par rapport au contexte régional fortement consommateur en énergie fossile notamment le gaz. On peut remarquer que 71 % de la consommation d'énorgie fossile se fait dans le cadre du transport et de l'habitat. Les éléments de la page 163 viennent aussi apporter des informations pertinentes sur cet aspect du territoire ; l'importance de l'industrie consommant 27% de l'énergie totale est à souligner. Par ailleurs, le rapport présente aux pages 168, 172, 174 et 177 respectivement les potentiels de développement de l'énorgie écilenne, de la géothermie, du bois énergie et du photovoltaïque.

Présent pour l'avenir

Standard : Tél. : 33 (0) 3 87 62 61 00 - fex : 33 (0) 3 87 78 97 19

DIAME TO DE DECIDE OF THE ASSESSMENT OF THE PROPERTY OF THE PR

Sur co constat, la production de Gaz à Effet de Serre (GES) est de fait moins importante que la moyenne régionale (8,8 tonnes équivalent CO₂ contre 9 pour la Région torraine ; la moyenne française est quant à elle à 8,6 tonnes). En outre, le secteur ne dispose d'aucune structure de production énergétique de masse.

Enfin, la qualité de l'air est présentée page 159 sur la base de l'indicateur IQA; on y note une qualité relativement satisfaisante avec quelques dépassements de souli. Les enjeux relatifs à cotte thématique sont liés aux transports routiers et aux activités industrielles sur les émissions d'oxydes d'azote, de particules et de Composants Organiques Volatiles (COV).

Analyse des incidences notables et des mesures d'évitement, de réduction et de compensation - Modalités de suivi

1. Analyse de la méthode

La méthode pour analyser les incidences sur l'environnement d'un SCOT repose sur une lecture à double entrée proposant d'une part l'analyse des enjeux identifiés lors du diagnostic territorial et d'autre part l'analyse des principales orientations du DOO du scénario retenu sur la base d'une justification argumentée.

La partie du rapport environnemental consacrée à l'évaluation environnementale doit analyser les incidences sur l'environnement des principales orientations du DOO au regard des enjeux du territoire identifiés et hiérarchisés.

Nonobstant la qualité des informations portées à connaissance dans ce dossier, ce cheminement intellectuel n'est pas clairement exposé. Cette remarque porte donc sur la lisibilité et la perfinence de la démarche d'analyse retenue, et ne remet pas en cause la qualité de la prise en compte de l'environnement dans l'évaluation environnementale.

2. Analyse de l'évaluation environnementale

Des éléments fournts par le rapport environnementat, il ressort que les orientations spécifiques du scénario retenu pour le SCOTAS sont :

- organiser l'armature urbaine et la mobilité
- favoriser l'attractivité économique et le développement du territoire
- réduire l'impact fonctor des projets de développement
- garantir un bon fonctionnement ócologique et paysager en accord avec los projets de développement du territoire
- rendre compatible le développement urbain du territoire avec la préservation de l'environnement

Ces orientations sont à considérer au regard des enjeux du territoire hiérarchisés en page 224 où la ressource en eau, les ressources naturelles et la biodiversité ainst que les paysages et le patrimoine sont les plus prégnants. Un autre enjeu du territoire est par ailleurs le maintion de l'équilibre entre les parties Est et Ouest du territoire aux caractéristiques bien marquées.

Présent pour l'avenir

Standard : 1'6L : 33 (0) 3 87 82 81 00 - fax : 33 (0) 3 87 76 97 19

Older - OD OFFICE OF AN Annual - COPPARIS

L'évaluation des incidences du rapport environnemental (pages 264 à 275) est structurée en trois parties : incidences sur le cadro de vie (ou bâti) et les paysages, incidences sur la santé humaine et incidences sur les ressources naturelles.

L'analyse portera sur ces trois catégories d'incidences identifiées dans la partie évaluation onvironnementale pour rester cohérent avec le document soumis à évaluation et pour des impératifs de clarté de l'avis.

A ce stade, il convient d'exprimer de façon plus précise le projet do développement du SCOTAS. Ce choix d'aménagement (page 237) porte sur la volonté d'affirmer des polarités économiques majeures au nombre de six (Sarreguemines, Hambach, Sarralbe, Grosbliederstroff, Rohrbach-lès-Bitche et Bitche) ainsi que le choix de développer des zones d'activité secondaire à vocation PME-PMI, services et artisanat sur les communes de Woutsviller, Puttelange/Loupershouse, Montbronn, Lemberg/Goetzenbruck, Vomunster et Scweyen. La carte de la page 237 exprime clairement cette volonté qui, de fait, va induire des incidences sur l'environnement.

Ce choix de développement se traduit par los objectifs quantitatifs sulvant : accuellir 4 100 habitants supplémontaires sur 20 ans et créer sur la môme période 4 000 emplois.

Les incidences du SCOT sur le cadre de vie (bâti) et les paysages se situent principalement au niveau de la consommation foncière. Sur ce point, le dossier propose un traitement étayé et argumenté tendant à réduire l'impact sur cette thématique. En effet, l'utilisation des dents creuses et friches existantes permet d'envisager une réduction significative de la consommation d'espace à l'échelle du territoire (en passant de 92 ha par an actuellement à 43 ha sur les 20 prochaînes années).

Il est à noter que le rapport de présentation propose une synthèse pour chaque territoire du SCOTAS constitués des différents pôles urbains et secondaires recensés, une déclinaison des orientations du DOO. L'aspect densitication et consommation foncière y est clairement décrit aux pages 250 et 251, proposant ainsi aux communes un cadre précis. Toutefols il convient d'être vigilant sur l'application du volet création de logement du SCOT notemment au regard de la vacance des jogements (7 % du parc actuellement soit 3406 logoments) existant sur le secteur.

En ce qui concerne les paysages, le DOO propose des orientations prescriptives visant notamment à respecter et maintenir les éléments structurants de l'identité paysagère, mettre en valeur les espaces urbains existants et promouvoir un urbanisme durable, la qualité architecturale et le patrimoine bâti. Cependant le paysage sous l'angle de la publicité et des entrées de ville aurait mérité un traitement plus circonstancié.

Il est à regretter que cette partie n'inclut pas spécifiquement la thématique des transports (et notamment les modes doux) dont il apparaît évident qu'elle est un élément clé du développement du territoire.

Présent pour l'avenir

Standard : Tél. : 33 (0) 3 87 62 61 00 - fex : 33 (0) 3 87 76 97 19

Clare - DR 05000 O --- A------- FRE Chiefs

Les incidences du SCOT sur la santé humaine intégrent les incidences sur les risques, l'air et le climat, la gestion des déchets et les nuisances sonores.

Pour ce qui est des risques, la prise en compte des plans de prévention des risques est un ólément important afin d'en éviter la portée notamment sur le risque technologique mais surtout sur le risque d'inondation. Néanmoins l'augmontation de l'urbanisation même ralentie sur les 20 prochaînes années pose un problème d'imperméabilisation des sols et donc de gestion des eaux. Le DOO ne fait loi que des recommandations aux communes du SCOTAS leur demandant notamment de mettre en place des plans de gestion des eaux pluviales.

L'aspect air et climat est appréhendé en soulignant l'évolution positive que le SCOTAS doit apporter sur la qualité de l'air en ville sans que cotte partie soit clairement développée dans le DOO. Cette thématique aurait mérité d'être mise en concordance avec celle des transports dûment développée. Il en est de même pour les nuisances sonores.

Quant à la gestion des déchets, elle est subordonnée à l'accueil de nouvelles populations induites par l'application du SCOTAS. L'intégration pour les communes des orientations du Plan Départemental do Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux est un facteur déterminant sur cette problématique.

Les incidences du SCOT sur les ressources naturelles est une partie importante de l'évaluation environnementale du SCOTAS compte tenu des onjeux relatifs à la ressource en eau et aux ressources naturelles et à la biodiversité du territoire.

Ces incidences concornent le patrimoine biologique, la ressource en eau, la ressource soussol ainsi quo le climat et les ressources énergétiques.

En ce qui concerne le patrimoine biologique, l'examen des incidences doit se faire dans le but de garantir un bon fonctionnement écologique et paysager en accord avec les projets de développement du territoire. Il ost à regretter que l'évaluation des incidences no pointe pas les éléments les plus importants du DOO. Celui-ci prescrit que les documents d'urbanisme locaux identifient et préservent les structures et milieux naturels de qualité ou plus ordinaire participant au continuum de milieux boisés (hales, vergers, ensombles agricoles, ripisylvos...), de pelouses sèches et de la trame vert et bleue.

A ce titre, ces documents d'urbanisme locaux dolvent préserver les principaux massifs bolsés structurants de la trame verte et bleue et los massifs de plus de 10 ha situés hors corridors écologiques, imposer une marge de recul de 30 m entre toutes les lisières forestières du territoire et les zones constructibles, prévoir des corridors de 400 m minimum visant à reller les principaux espaces boisés composant les continuités écologiques, interdire les coupures artificielles (grillages, murs, barrage...) pour le déplacement des espèces, préserver strictement les zones humildes remarquables et ordinaires, préserver la continuité écologique des cours d'eau ainsi que les fuseaux de mobilité (5 fois la targeur du cours d'eau de part et d'autre du 11 mineur).

Présent pour l'avenir

Standard : Tét. : 33 (0) 3 87 62 81 00 - fax : 33 (0) 3 87 76 97 19

PERSONAL PROPERTY OF THE ASSESSMENT OF THE SERVICE

Il est à regretter toutefois que ces mesures visant à la préservation et au renforcement dos fonctionnaillés écologiques du territoire scient définies dans les documents d'urbanisme établis à l'échelle communale. En effet, le SCOTAS aurait gagné en pertinence en proposant des secteurs privilégiés où ces dispositions pourraient être ploinement efficaces. Le document graphique n°7 du DOO aurait pu constituer un excellent document d'appul à cette démarche.

La ressource en eau est quant à elle vuo sous l'angle de l'adéquation entre le développement urbain et le bon fonctionnement des installations de traitement des eaux usées ainsi que l'adduction d'eau potable. Dans ce cadre lo SCOTAS prescrit la mise en place de zonages d'assainissement et la mise en conformité des installations, en particulier les 13 stations d'épuration concernées.

L'exploitation des ressources du sous-sol, compte tenu du contexte inhérent aux carrières du secteur en cours de réaménagement est sans incidence.

Concernant le climat et les ressources énergétiques, le traitement de cotte thématique est développé en mettant l'accent sur l'amélioration des performances énorgétiques des constructions publiques et privées et l'encouragement au développement des écoquartiers. Le développement des énergies renouvelables est aussi visé en favorisant entre autres mesures l'implantation de panneaux solaires sur les toitures sous condition d'intégration paysagère et patrimoniale ainsi que le développement de la production énorgétique du bois et de la blomasse.

Par ailleurs, le document présente de façon plus spécifique et opérationnelle une évaluation des incidences de certains projets structurants induites par la mise en œuvre du SCOTAS notamment les projets d'infrastructures routières (déviation de Woutsviller, déviation Sud de Sarreguemines, élargissement de la RD662 à Egueishardt) ainsi que les ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) et ZAE (Zone d'Activité Economique) prévues. Les pages 298 et 308 présentent une synthèse des incidences de ces projets respectivement sur les parties Ouest et Est du territoire.

Ces projets devront cependant faire l'objet d'études plus circonstanciées sur les voiets zones humides (ZAE et ZAC de Puttelange-aux-Lacs et de Bitche), compatibilité avec le SDAGE Rhin-Meuse (déviation sud de Sarreguemines) et préservation de la biodiversité et de la TVB de manière générale. Ces études devront être prises en compte dans les études d'impact de ces projets.

Enfin, L'évaluation dos incidences Natura 2000 est réalisée conformément aux exigences réglementaires (article R. 414-23 du codo de l'onvironnement); les éléments des pages 277 à 287 permettent en outre de conclure sur l'absence d'incidence directe ou indirecte du SCOT sur le fonctionnement des 7 sites présents sur le territoire du SCOTAS. Il est à regretter que colte étude n'intègre pas les sites Natura 2000 allemands.

3, Mesures et indicateurs de sulvi

Présent pour l'avenir

Standard : Tél.; 33 (0) 3 87 62 81 00 - fex : 33 (0) 3 87 76 97 19

Cite - I II O COAR O ---- Avenuel - CITE NO.

Le DOO présente les objectifs de résultats attendus sur le territoire du SCOT à l'horizon 2033, atnsi que les orientations et les recommandations qui en constituent les moyens disponibles pour les atteindre. C'est ensuite à la charge des collectivités responsables des documents de planification de portée inférieure d'utiliser ces moyens pour atteindre les objectifs.

En ce sens, le DOO du SCOTAS répond aux Impératifs opérationnels attendus pour ce typo de document prescriptif. Dès lors, les modalités do suivis et les indicateurs associés devraient permettre de vériller l'atteinte des objectifs chiffrés présentés dans le DOO à terme, mais également pendant la durée du SCOT, pour le cas échéant, proposer des mesures correctrices adaptées.

Les indicateurs stratégiques proposés se répartissent autour de quatre thèmes : préservation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine bâti ; ressource en eau et assainissement ; air, énergies et déplacements ; déchets, risques et nuisances. Le nombre est au final relativement conséquent. Ces indicateurs divisés en deux catégories (indicateurs de mise en ceuvre et indicateurs d'effet et de performance) ent été choisi de façon à ce que la collecte et le traitement des données soient aisés. L'utilisation des PLU (Plans locaux d'Urbanisme) prenant en compte les différentes prescriptions du SCOTAS lors de lour élaboration ou révision est à ce titre un moyen pertinent de suivi de la mise en œuvre du document.

Le rapport environnemental souligne pleinement que la plupart de ces indicateurs mesurent des évolutions et qu'il convient de préciser une valeur initiale pour chaque indicateur ; ceci doit être effectué à la mise en œuvre du SCOTAS. Il aurait été souhaitable que ces déterminations alent été proposées dès maintenant.

Par ailleurs, il est à regretter qu'aucune valeur cible intermédiaire ne soit disponible aux échéances des óvaluations prévues règlementairement sur le durée d'application du schéma, notamment au bout de six ans de mise en œuvre. Enfin, le document proposé ne traite pas des mesures qui seraient à mettre en œuvre dans le cas où ces indicateurs mettent en évidonce une forte divergence par rapport aux objectifs fixés.

Exposé des choix retenus

Cette partie du rapport de présentation relative à la justification des choix explique les choix retenus pour établir le PADD et le DOO conformément aux exigences réglementaires de l'article R.122-2 du code de l'urbanisme. En outre, cette partie présente les raisons pour lesquelles des projets alternatifs ont ôté écartés, notamment au regard des enjeux environnementaux.

Co document présente successivement la genèse du périmètre du SCOT, ses objectifs d'élaboration basés sur deux axes principaux, à savoir la structuration du territoire du SCOTAS et l'évolution possible de l'ensemble de ce territoire.

Présent pour l'avenir

Standard : Tél. : 33 (0) 3 87 62 81 00 - fax : 33 (0) 3 87 78 97 19

PROPERTY OF THE SECOND OF THE SECOND PROPERTY.

Au regard de ces enjeux et de ceux du développement durable, le dossier compare quatre scénarios. Chaque scénario est présenté sous forme de fiche particulièromont clairo et portinonte qui décrit en deux pages les grands principes des hypothèses retenues en présentant les impacts prévisibles en cas de réalisation de ces scénarios, le tout illustró par un schéma en « ótoile » permettant de comprendre rapidement les incidences dos scénarios présentés.

Les scénarios ainsi étudiés sont le scénario n°1 rolatif au périurbain intégré dans la villo (page 227), le scénarlo n°2 visant la poursuite et la généralisation de la périurbanisation (page 229), le scénario n°3 favorisant la transformation du pérlurbain on pérl-ruralité (page 231) et lo scénario n°4 basé sur le périurbain recomposé en réseau (page 233).

L'analyse du scénario au fil de l'eau n'est pas menée mais ces conclusions sont données page 223. Cette continuité de l'existant aurait pour conséquence d'accentuer l'hétérogénéité du territoire en concentrant le développement économique et urbain à l'Ouest et en perpétuant le statut d'espace préservé de la partie Est.

Ainst le dossier explique que le scénarlo retenu est le numéro 4 présenté comme un scénarlo volontariste de développement durable. Celui-el a pour ambition de maintenir l'équilibre entre les parties Est et Ouest du territoire, infléchir les déplacements des actifs résidents vers des pôles d'emptels extérieurs au SCOTAS, de maintenir une attractivité résidentielle et d'organiser le développement en s'appuyant sur une améfioration de la mobilité des ménages.

D'un point de vue quantitatif, ces objectifs se traduisent par la volonté d'accueillir 4 100 habitants supplémentaires sur 20 ans et de créer sur la même période 4 000 emplois pour porter ainsi lo taux d'ompiol à 0,84 (au lieu de 0,78 actuellement),

Les aménagements à prévoir sont décrits par ailleurs et nécessitent l'utilisation de 420 ha au titre de l'accueil de nouveaux logements (600 nouveaux logements par an en moyenne sur 20 ans), 63 ha pour de nouveaux équipements et Infrastructures et enfin 368 ha pour le développement économique et commercial.

Les hypothèses de croissance retenues pour les emplois et la démographie semblent cohérentes ; elles pourront être évaluées en cours de mise en œuvre de ce plan au bout de 6 ans à compter de la délibération d'approbation

Analyse du résumé non technique

Le résumé non technique n'est pas suffisant pour expliquer par sa seule tecture l'étaboration et les incidences du SCOTAS sur le périmètre retenu.

Evaluation sanitaire

Le rapport de présentation du SCOTAS n'appelle pas de remarque particulière sur le voiet sanitaire.

Présent pour l'avenir

erangelessy-markans

Standard : Tél. : 33 (0) 3 87 62 81 00 - fax : 33 (0) 3 87 78 97 19

PINES I DO ACCOR. I O INTO ANGUSTO FOR COMO

Prise en compte de l'environnement - conclusions

Le rapport de présentation du SCOT de l'Arrondissement de Sarreguemines proposé à l'analyse du l'autorité environnementale répond de façon exhaustive aux exigences d'un tel document avec des parties remarquablement menées telles que l'état initial, le diagnostic et l'articulation avec les plans et programmes.

Toutefois, la démarche aurait gagné en cohéronce et en clarté à présenter une évaluation onvironnementale étudiant les incidences du DOO du scénario choisi au regard des enjeux du territoiro, que le dossier aurait mérité de formuler clairement.

Par allieurs pour ce qui est du sulvi de la mise en œuvro du SCOT, les indicateurs proposés auraient déjà dû intégrer des valeurs initiales et surtout des valeurs cibles et intermédiaires ainsi que des mesures correctives en cas de divergence par rapport aux objectifs visés.

Malgré ces quelques remarques qui ne sont pas pour autant rédhibitoires, le rapport de présentation du SCOTAS constitue pour le territoire un document de référence permettant d'aménager l'espace considéré on prenant en compte l'environnement.

Néanmoins une vigillance particulière devra être portée sur certains points commo la consommation fonciòre (utilisation des « dents creuses » et notamment au regard du concept utilisé différent de celui communément admis, densification et vacance des logements existants), le développement des modes doux de transport, la préservation et restauration des zones humides et de la TVB notamment sur les projets structurants à venir ainsi que le traitement paysagé lió à la publicité et les ontrôes de villes,

Metz, le

2 2 AUDI 2013

LE PREFET.

Pour le Préfet.

Ue Secrétaire Général,

Olivler du CRAY

Ressources, terticines ಸ್ವಾರ್ಣಿನ ಆ ಗಂಭಜಗಾಸಗ ವೇರ್ಪ್ಯಂ et cfract Développement durable Prêvendan des risques - tetrestructures, transports et m_{er}

Présent pour l'avenir

Standard ; Tél. ; 33 (0) \$ 87 62 81 00 - (ax : 33 (0) \$ 87 76 97 19

Cikan i DD 04000 - 0 eue Australia fracchire

